



MODULE 1 – C : Validation compétence AMF

LES INSTRUMENTS FINANCIERS, LES MARCHES, LES OPC, LES PLACEMENTS ALTERNATIFS ET LEURS RISQUES

Durée de la formation une journée (7 heures)

Formateur : David CHARLET

FOAD

Public visé et pré-requis pour suivre la formation : Professionnels de la gestion de patrimoine ; être identifié comme CIF auprès de l'ANACOFI-CIF ou travailler dans une société possédant le statut CIF.

Moyens pédagogiques et techniques : Fichiers Powerpoint, Word, PDF

Objectifs : Fournir aux adhérents qui se sont placés sous l'autorité réglementaire de l'ANACOFI-CIF, les informations minimales quant aux règles et techniques qu'ils doivent connaître afin de conseiller au mieux ce type de solutions.

Moyens techniques :

Le stagiaire reçoit des codes de connexion à la plate-forme par mail.

Il n'est pas nécessaire d'utiliser un logiciel particulier, il suffit d'être muni d'un ordinateur avec une connexion Internet.

Il doit se connecter au portail suivant : <http://www.anacofi.mesformations.fr/cif.php>

Les modalités d'assistance auprès du stagiaire se font dès que la demande émane de lui soit par mail ou par téléphone. Il existe à sa disposition un service technique pour les problèmes spécifiques de connexion et pour les modalités pédagogiques, le service juridique avec une permanence téléphonique est disponible.

Modalités de suivi :

Un QCM doit être réalisé à l'issue de cette formation sur le portail dédié à cet effet.

Évaluation de la formation / sanction de la formation :

Il est proposé des exercices d'entraînement pour effectués des bilans intermédiaires qui permettent des contrôles sur l'acquisition et/ou le perfectionnement acquis au cours de la formation.

L'intégralité de la formation de la formation est évaluée par un QCM final en fin de parcours.

Le stagiaire disposera de 45 min pour effectuer son QCM de validation de 30 questions.

La formation est sanctionnée par une attestation de réussite.



3^{ème} module : Les instruments financiers, les marchés, les OPC, les placements alternatifs et leurs risques

3.1 Les différents instruments financiers :

Les différents types d'actions et leurs caractéristiques ;
Le droit de vote, les droits pécuniaires ;
Les principes de valorisation des actions, le PER et le rendement.

Les obligations et les autres titres de créance ;
Les caractéristiques du marché obligataire ; les émissions d'obligations ; les catégories d'émetteurs ;
Les principes de valorisation des produits de taux ; Le taux de rendement ;
Les titres de créance négociables et les instruments du marché monétaire ;
Les indices de référence (Euribor, EONIA).

Les titres hybrides/composés :

- les obligations convertibles ;
- les bons de souscription et autres titres donnant accès au capital ;
- les titres subordonnés.

Généralités sur les produits dérivés (types et utilisation) : les options, les contrats de futures et les swaps.

3.2. La gestion collective et la gestion pour compte de tiers :

Les acteurs du métier de la gestion collective et de la gestion pour compte de tiers ;

- La SGP ;
- Le distributeur ;
- Le dépositaire d'OPCVM et de FIA ;
- L'administrateur de fonds / le valorisateur ;
- Le commissaire aux comptes.

Les fondamentaux de la gestion ;

Le mandat de gestion, les OPCVM, les FIA, les règles de répartition des risques ;
L'obligation d'honorer les souscriptions/rachats.

Le prospectus et les documents d'information (le DICI) ;

Les frais ;

Les principes de la valorisation et de la valeur liquidative.

Les instruments de la gestion collective et la typologie des OPC ;

- Les OPCVM ;
- Les FIA ;



Les fonds ouverts à des investisseurs non professionnels : fonds d'investissement à vocation générale, FCPR, FCPI, OPCI, SCPI, SICAF... ;

Les fonds ouverts à des investisseurs professionnels : fonds professionnels à vocation générale, OPCI professionnels... ;

Les fonds d'épargne salariale ;

- Le cas particulier des ETF.

Les différents types de gestion : Les gestions thématiques – ISR ; mid cap et la gestion alternative etc...

3.3. Le fonctionnement et l'organisation des marchés :

Les lieux et les modes d'exécution des ordres ;

Les entreprises de marchés et les opérateurs de SMN ;

Les marchés réglementés, le marché libre, les marchés de gré à gré, les SMN organisés et non organisés, l'internalisation ;

La notion de marché au comptant et à terme (dont le SRD) ;

Le libellé des ordres ; la typologie des ordres.

3.4 Généralités sur le post-marché et les infrastructures de marché :

Les dépositaires nationaux ; le dépositaire central national ;

Le dépositaire d'OPC ; la réception des ordres sur OPC (heures limites)

Le rôle des chambres de compensation ;

Les teneurs de compte-conservateurs ;

Les brokers négociateurs ;

La tenue du registre d'un émetteur (nominatif pur / nominatif administré)

3.5 Généralités sur les émissions et opérations sur titres, les introductions en bourse et les assemblées générales :

Les caractéristiques du marché primaire ;

L'émetteur (l'émission de titres, le prospectus, l'information à destination des actionnaires, la convocation et le déroulement des assemblées générales ;

Le régime de l'offre au public de titres financiers ; les placements privés ;

Le financement participatif ;

Les introductions en bourse ;

Les offres publiques (OPA, OPE et OPR) ;

Les opérations d'acquisition, de fusion, et de scission

Les dividendes.

3.6 Les placements alternatifs ou atypiques et leurs risques :

Le régime de l'intermédiation en biens divers

Les risques liés aux placements atypiques (risque d'illiquidité, de perte du capital investi, risque de contrepartie, risque de défaillance du promoteur etc...)

Les risques encourus sur le trading en ligne (Forex, options binaires) ;



Les mises en garde des régulateurs (AMF, ACPR etc...) contre les prestataires non agréés (risque d'escroquerie) La vérification de l'habilitation d'un prestataire à fournir des services en France sur le site de « regafi »

3.7 Généralités sur la fiscalité de l'épargne :

La fiscalité des particuliers (revenu et capital) : IRPP, l'imposition des revenus mobiliers et immobiliers, l'imposition des plus-values mobilières et immobilières, ISF, taux et base de taxation, prélèvements sociaux) ;

La taxe sur les transactions financières.

La fiscalité des sociétés : la fiscalité des sociétés de personnes et des sociétés soumises à l'IS, l'imposition des revenus et des plus-values de cession des titres et produits financiers.